

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Vélocipédique Sottevillaise pour l'organisation de la célébration de son 50^{ème} anniversaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande transmise par l'Union Vélocipédique Sottevillaise,

Vu la volonté de la Ville de soutenir les associations sottevillaises dans la valorisation de leur histoire et de leur engagement au service des habitants,

Considérant que l'Union Vélocipédique Sottevillaise célèbre en 2025 son 50^{ème} anniversaire,

Considérant le rôle historique de ce club dans la vie sportive, sociale et associative de la commune,

Considérant la participation régulière du club aux animations municipales et son engagement dans la promotion des mobilités actives,

Il est proposé d'attribuer à l'Union Vélocipédique Sottevillaise une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la célébration de son 50^{ème} anniversaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°124

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Vélocipédique Sottevillaise pour l'organisation de la célébration de son 50^{ème} anniversaire

L'Union Vélocipédique Sottevillaise (UVS), club de cyclotourisme fondé en 1975, célèbre en 2025 ses 50 ans d'existence. Cette association constitue l'un des repères historiques du mouvement sportif local.

Le club s'est construit autour de valeurs de convivialité, de solidarité, de loisirs sportifs accessibles à tous, et propose aujourd'hui quatre sections :

- cyclos,
- tandem handisport,
- « Roulez avec Elles »,
- randonnées pédestres.

L'UVS rassemble près d'une centaine d'adhérents, et est reconnue pour ses actions emblématiques, notamment l'organisation de la manifestation Vélo Cité, la structuration de sa section tandem dès 1979, et une implication régulière dans la vie associative et festive de la commune.

La Ville souhaite accompagner la célébration de ce cinquantième anniversaire, marquant autant l'histoire du club que la fidélité de ses bénévoles, au travers d'une subvention exceptionnelle de 500 € destinée à soutenir l'organisation de ce temps fort associatif.

Cette participation municipale s'inscrit dans la valorisation du patrimoine sportif local, la promotion de la pratique cycliste douce et le soutien aux associations historiquement engagées sur le territoire.